

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 25 JUIN 2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le jeudi, 25 juin à 17h45, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Lynda Desbois et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Mireille Langlois était absente de la présente séance (hors territoire).

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants

- Autorisation pour le directeur général – embauche des étudiants
- Octroi de contrat – projet CPE P'tits coquillages

2026-06-151

1. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche des étudiants pour la saison estivale 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-06-152

2. OCTROI DE CONTRAT - PROJET CPE P'TITS COQUILLAGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé des soumissions pour le projet de rénovation du sous-sol du bâtiment du CPE P'tits Coquillages;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment la rénovation du sous-sol et l'agrandissement de l'entrée arrière du bâtiment du CPE P'tits Coquillages;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mathieu Fleury, architecte, a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mathieu Fleury, architecte;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise MFT & Fils Inc. a été jugée conforme et constitue la plus basse soumission conforme reçue;

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat s'élève à 703 700 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite préciser le montage financier du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise MFT & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de rénovation du sous-sol et d'agrandissement de l'entrée arrière du bâtiment du CPE P'tits Coquillages, au montant de 703 700 \$, taxes incluses;

QUE le financement du projet soit prévu de la manière suivante :

- une somme de **163 700 \$** appropriée à même le surplus accumulé de la Municipalité;
- une somme de **300 000 \$** financée à même le règlement parapluie numéro **2025-03**;
- une somme de **150 000 \$** empruntée au fonds de roulement, remboursable sur une période de **10 ans**;
- les subventions à recevoir du **Fonds d'aide aux organismes de la M.R.C. du Rocher-Percé** et du **Fonds éolien**;

QUE toute aide financière ou contribution additionnelle provenant d'autres partenaires sollicités soit affectée au projet et vienne diminuer la part payable par la Municipalité, advenant la conclusion d'un partenariat;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la présente séance.

2026-06-153

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Lynda Desbois propose la clôture et la levée de la séance à 17 h 52 .

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier